

REPUBLIQUE DU RUANDA  
PREFECTURE DE SHANGUGU

A4  
Shangugu, le 28 février 1961

Nº 420/Pers.

Monsieur

Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, sur ordre du Gouvernement du Ruanda, tout le personnel sous statut ou sous contrat doit prêter serment à la République et à la Constitution, dont je joins un exemplaire à la présente.

Cette prestation solennelle de serment (voir formule ci-dessous) se fera à Shangugu pour les agents de tous les services publics le samedi 4 mars à 9 heures du matin.

Vous êtes pré de vous y présenter en tenue officielle si vous en possédez une.



L'Administrateur de Territoire,  
J. KIRSCH,

FORMULE DE LA PRESTATION DE SERMENT

Texte français:

"Au nom du Dieu tout puissant, je jure à la Nation Rwandaise de garder la fidélité à la République Rwandaise et à son régime, de promouvoir les intérêts du Peuple Rwandais dans le respect de la présente constitution et des Lois."

Texte kinyarwanda:

"Kw'izina lya Mungu ushabora byose Ndahiyeye Urwanda ko ntazahemukira Republika y'Abanyarwanda n'ubutegetsi bwayo, ko nzazamura amajyambere y'abaturage b'Urwanda numvira ili tegeko ry'inshinga n'andi mategeko."

Shangugu, le 1961  
(signature)